

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE  
-----  
GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SESSION ORDINAIRE**  
*Séance du 05 juillet 2021*

**N° 178/07/2021 : ATTRIBUTION D'UNE AIDE POUR LA SARL LES GARNEMENTS**

*L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 05 juillet à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis à l'Espace VALOREM 95 Grande Rue Sapiac à Montauban, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 29 juin 2021.*

**Présents Titulaires : 38**

Mesdames, Messieurs, Mathieu ALBERT, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Alain BODERIOU, Nadine BON, Bernard BOUTON, Nadine BOUVET, Hervé CAMINEL, Aline CASTILLO, Nadia CHEKLIT, Axel de LABRIOLLE, Marie-Agnès DETAILLEUR, Thierry DEVILLE, Sandrine DIAZ, Laurent FARRUGIA, Jean-Pierre FOISSAC, Pauline FORESTIE, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Stéphane GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Arnaud HILION, Jean-Louis IBRES, Khalid LAABID, Francis LABRUYERE, Francis MASSIMINO, Gilles MENEGHETTI, Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT, Stéphanie OLIVE, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Bernard PECOU, Claudine PEIRONE, Rodolphe PORTOLES, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

**Absents ayant donné pouvoir : 7**

Mesdames, Messieurs, Jean-Martial DEJEAN à Bernard BOUTON, Colette ESNAULT à Stéphanie OLIVE, Lucie FOURNEL à Stéphane GONZALEZ, Jacques GAYRAL à Aline CASTILLO, Sandrine LAGARDE à Rodolphe PORTOLES, Véronique LAGARRIGUE à Marie-Claude BERLY, Françoise PIZZINI à Michel WEILL.

**Absents Excusés : 3**

Madame, Messieurs, Philippe BECADE, Michel CORNILLE, Clarisse HEULLAND.

**Monsieur Alain GABACH donne lecture du rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,**

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu la définition de l'intérêt communautaire,

Vu les statuts du Grand Montauban Communauté d'Agglomération,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 17 juillet 2017 instituant un Règlement d'attribution des aides pour les commerces de centre-ville du Grand Montauban et centre-bourg des communes membres du GMCA,

Désormais, le Grand Montauban peut intervenir sur les investissements immobiliers de commerces situés en centre-ville de Montauban et centre-bourg des autres communes du Grand Montauban.

A ce titre, le Grand Montauban a été sollicité par Eric Astoul, codirigeant de la SARL Les Garnements, propriétaire du restaurant La Plage d'Ardus, situé au 17 Grand'Rue d'Ardus, au centre-bourg de Lamothe-Capdeville.

Le restaurant, d'une surface commerciale exploitée de 80 m<sup>2</sup>, propose une cuisine traditionnelle, faite-maison et familiale pour une clientèle locale et touristique en saison estivale. La SARL Les Garnements emploie 2 salariés dans le cadre de l'activité du restaurant.

Le restaurant étant fermé en raison du contexte sanitaire, la SARL Les Garnements a réalisé des travaux dans le restaurant sur l'année 2020 en vue de rénover et de moderniser leur local, remettre à neuf les murs et plafonds, remplacer les équipements (cuisine, WC, bar) ...

Le projet de rénovation porté par la SARL Les Garnements a nécessité des investissements à hauteur de 42 226,93 € HT dont 24 062,32 € HT d'investissements immobiliers éligibles à l'aide pour les commerces du GMCA. Ces travaux éligibles, réalisés en partie par des entreprises qualifiées, consistent en :

- Rénovation des murs et plafonds (lavage, peinture, tapisserie) : 6 959,00 € HT
- Rénovation des réseaux électriques et plomberies : 5 721,88 € HT
- Logo, enseigne, façade et extérieurs : 3 330,44 € HT
- Modernisation et aménagement des espaces (dont cuisine) : 8 051,00 € HT

D'après le règlement, il est possible d'aider un commerçant qui effectue des travaux :

- A hauteur de 30% des travaux
- Subvention plafonnée à 10 000 € si les travaux sont réalisés par une entreprise qualifiée

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 21 juin 2021,

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- accorder une aide dans le cadre du Règlement d'attribution des aides pour les commerces de centre-ville du Grand Montauban à la SARL Les Garnements d'un montant de 7 000 € dans le cadre de son investissement immobilier,
- autoriser Monsieur le Président du Grand Montauban à signer la convention d'engagement avec la SARL Les Garnements, telle qu'annexée à la présente,
- dire que les crédits sont inscrits au budget 2021.

Après délibération du Conseil Communautaire, la proposition ci-dessus est :

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**12 JUIL. 2021**

De sa publication et/ou affichage le :

**12 JUIL. 2021**

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 05 juillet 2021

Le Président,  
Thierry DEVILLE



A large, stylized handwritten signature scribble in black ink, consisting of several overlapping loops.

